



EMPLOI DU TEMPS 2006/2007

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h	Maths	Anglais	Français	VSP	Sciences
10h					
11h	Technologie				Français
12h			Maths		
12h	REPAS	XXXXXXX	XXXXXXX	REPAS	REPAS
13h	Bilan indiv.			EPS	
14h					
15h	Pôle ressource				
16h					

Effectif maximum : 6 élèves.

Quelles perspectives après la classe relais ?



- ⇒ Inscription en lycée professionnel ou C.F.A. pour préparer un C.A.P ou un B.E.P.
- ⇒ Inscription en mission locale pour les plus de 16 ans.
- ⇒ Inscription sur des dispositifs P.J.J. lorsque le jeune n'est pas prêt à retourner dans le dispositif de droit commun (difficultés de comportement et, ou niveau scolaire très faible : C.P, CE1).
- ⇒ Autres en fonction de la situation (dispositif thérapeutique, inscription dans le monde du travail...)

Arrêt de la classe relais :



- ⇒ Un terme peut être mis à la prise en charge de la classe lorsque *le jeune a atteint les objectifs ou ne progresse plus par rapport à ceux-ci.*
- ⇒ En aucun cas la prise en charge ne pourra se faire sur plus d'une année scolaire.



Ecole de la Lanterne

11 Avenue du Jour

(En face du Lycée Galilée)

95800 CERGY ST CHRISTOPHE

Téléphone / Fax :



01.34.41.37.08

Mr Caqueriot : coordonnateur E.N

Mme Carrere : éducatrice P.J.J

LE PUBLIC :



Cette classe relais s'adresse aux jeunes entre 14 et 16 ans déscolarisés, exclus par conseil de discipline, absentéismes, et violences scolaires, ayant des difficultés familiales et pénales. Ils seront inscrits au *collège La Justice de Cergy* (Collège de rattachement).

LES OBJECTIFS :



Objectif n°1 : Redéfinir les règles en collectivité :

Travailler sur leur comportement pour leur permettre de réintégrer d'autres dispositifs : reprendre à la base les savoirs être.



Objectif n°2 : Renouer et se réconcilier avec une scolarité :

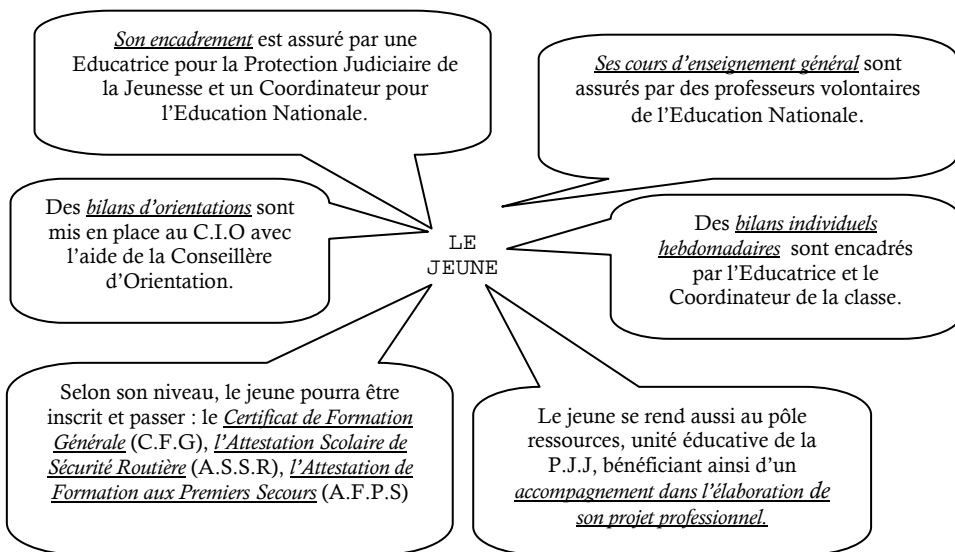
La classe relais fournit au jeune les outils nécessaires lui permettant de se réinscrire dans une dynamique d'apprentissage scolaire qui pourront l'amener de manière progressive vers un établissement de formation professionnelle (Lycée Professionnel / C.F.A).



Objectif n°3 : Elaborer un projet scolaire et professionnel :

Celui-ci peut se faire par la découverte du milieu professionnel et par la participation des jeunes à des stages en entreprise.

LES MOYENS :



Le rôle du Principal du collège :



- ⇒ Garant du cadre et de la loi : conseil de classe, conseil de discipline.
- ⇒ Accueil des jeunes et des familles si nécessaire.

Le rôle des enseignants est :



- ⇒ D'aider les jeunes à atteindre un niveau scolaire nécessaire pour être capable de suivre une scolarité de niveau C.A.P,
- ⇒ D'aider à la compréhension et à l'intégration des règles de fonctionnement scolaire,
- ⇒ De participer à l'élaboration du projet scolaire et professionnel des jeunes,
- ⇒ De mettre en œuvre et participer aux différents projets communs de la classe (fresque,, maquettes,...).

Le rôle de l'éducatrice P.J.J est :



- ⇒ D'expliquer les règles de fonctionnement de la classe,
- ⇒ De veiller au bon déroulement des cours en faisant respecter les règles,
- ⇒ De faire des bilans éducatifs avec les jeunes et leurs familles,
- ⇒ D'aider et accompagner les jeunes dans leur recherche de stage professionnel et dans l'élaboration de leur projet professionnel,
- ⇒ De faire le lien avec les différents services éducatifs,

Le rôle du coordonnateur E.N est :



- ⇒ D'expliquer les règles de fonctionnement de la classe,
- ⇒ De veiller au bon déroulement des cours en faisant respecter les règles,
- ⇒ De faire des bilans pédagogiques avec les jeunes et leurs familles,
- ⇒ D'aider et orienter les jeunes dans leur projet scolaire et professionnel,
- ⇒ D'évaluer les progrès au niveau scolaire,
- ⇒ De demander que des sanctions soient prises par le chef d'établissement (en accord avec l'éducatrice) en cas de non respect des règles,

Le rôle de la conseillère d'orientation :



Elaborer avec l'élève une réflexion quant à son orientation en fonction de ses aptitudes et de ses envies.